

Communiqué de presse

13 décembre 2023

Organisation des soins dans la Loire (42) : création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé « Ondaine Forez »

Annoncé dans le cadre du projet présidentiel « *Ma Santé 2022* », le déploiement des CPTS constitue un enjeu important en faveur d'un meilleur accès aux soins pour tous et d'une meilleure coopération entre les professionnels de santé implantés sur un même territoire.

La CPTS Ondaine-Forez, 6ème Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Loire est lancée ce mercredi 13 décembre 2023 suite à la signature du contrat entre l'Assurance Maladie de la Loire, l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes et l'association porteuse du projet.

Elle regroupe une population de 84 466 habitants répartis sur 25 communes : Aboën, Caloire, Chenereilles, Firminy, Saint-Maurice-en-Gourgois, Aurec-sur-Loire, Malvalette, Pont-Salomon, Rozier-Côtes-d'Aurec, Fraisses, Saint-Paul-en-Cornillon, Unieux, Périgneux, Luriecq, Marols, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Just-Malmont, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Saint-Romain-les-Atheux, La Chapelle-d'Aurec, la Tourette, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Nizier-de-Fornas et Saint-Genest-Malifaux.

Elle permet au département de la Loire d'atteindre les 90% de couverture du territoire Ligérien par une CPTS. L'objectif désormais sera d'aboutir à 100% de couverture. Pour cela, les échanges continuent avec les professionnels de santé du Pilat notamment.

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) ?

Une CPTS est une organisation territoriale au sein de laquelle les acteurs de la santé agissent et travaillent ensemble pour améliorer la santé des habitants. Constituée à leur initiative, cette coopération locale permet de répondre plus facilement et efficacement à des problématiques communes ainsi qu'à des besoins spécifiques au sein d'un même territoire.

LA CPTS ONDAINE FOREZ

Portée par ses co-présidentes, Madame Gladys LAURIE (Pharmacienne) et le Docteur Anne PLAGNARD (Médecin), la CPTS Ondaine-Forez réunit divers professionnels de santé libéraux, et associe des établissements hospitaliers, des maisons et centres de santé mais aussi d'autres acteurs de la santé (associations...).

Au service de près de 85 000 habitants, elle entend poursuivre la mise en place d'actions déjà initiées par l'association et répondant aux besoins des patients et aux attentes des professionnels du territoire :

- **Accès aux soins :** Les médecins du secteur de la CPTS ont pour la plupart des patientèles médecin-traitant très importantes. Cependant 2% des personnes de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant sur ce même secteur.

Pour faire face à cette problématique, la CPTS travaillera sur 4 piliers :

1. La tenue à jour de la patientèle « médecin traitant » des médecins généralistes,
 2. L'établissement d'un état des lieux des possibilités d'accueil de nouveaux patients par les médecins du secteur,
 3. La priorisation de la prise en charge des patients sans médecin traitant (Patients en Arrêt Longue Durée),
 4. La mise en place d'équipes autour du médecin traitant (Promotion des assistants médicaux et IPA),
 5. L'organisation de la mise en place du service d'accès aux soins sur le territoire.
- **Faciliter le parcours médical du patient :** Travailler sur le lien Ville – Hôpital avec une thématique privilégiée du parcours insuffisance cardiaque.
 - **Développer des actions de prévention :** La CPTS travaillera sur le parcours du patient diabétique, les chiffres du territoire montrant une prévalence supérieure au taux national pour cette pathologie.
 1. Développement des actions territoriales de prévention,
 2. Limitation des complications liées au diabète par une meilleure communication interprofessionnelle,
 3. Organisation de campagne de sensibilisation pour améliorer l'hygiène de vie des patients,
 4. Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire pour faciliter les échanges interprofessionnels avec les différentes structures de soin du territoire (hôpitaux, associations ...).

La CPTS Ondaine Forez axera donc ses actions de prévention autour du diabète. Cependant, elle ne se limite pas à cette pathologie et souhaite participer à l'amélioration des dépistages des cancers et de la couverture vaccinale.

- **Rédaction d'un plan en prévision de la survenue d'une crise sanitaire :** une réflexion sera produite par la CPTS afin d'envisager les incidences d'une crise sanitaire sur l'organisation de la médecine de ville. La dernière crise sanitaire a mis en évidence la nécessité d'anticiper l'organisation des soins en cas de situation exceptionnelle pouvant perturber de façon significative la demande de soins.

UN PROJET SOUTENU PAR L'ASSURANCE MALADIE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTÉ

La signature du contrat tripartite ce 13 décembre avec l'Assurance Maladie et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, permet à la CPTS de bénéficier de financements pour déployer ses actions et mettre en œuvre son projet de santé.

L'Assurance Maladie de la Loire a versé une aide de 248 875 € pour la première année d'activité de la CPTS. Ce soutien financier porte sur deux volets : le premier contribue au fonctionnement de la communauté professionnelle elle-même, le second finance les actions conduites dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

De son côté, l'ARS a versé une aide de 15 000 € pour soutenir l'élaboration et le déploiement du projet de santé.

Les signataires s'engagent à se rencontrer deux fois par an lors de réunions de « dialogue de gestion » afin d'évaluer les résultats et accompagner les porteurs dans la recherche de solutions.

CONTACTS PRESSE

CPAM de la Loire

Marjorie Thizy

Responsable communication CPAM Loire

service-communication.cpam-loire@assurance-maladie.fr

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Direction des relations publiques et de la communication

ars-ara-presse@ars.sante.fr

04 27 86 55 55